



**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 49
de Mme et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden et Jean-Pierre Wolhauser (PLR)
demandant d'étudier la possibilité de réfectionner la partie montante
du chemin de Breitfeld depuis l'intersection chemin de Lorette et Beau-Chemin**

En séance du 31 octobre 2017, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 49 de Mme et M. E. Schneuwly-Aschwanden et J.-P. Wolhauser lui demandant d'étudier la possibilité de réfectionner la partie montante du chemin de Breitfeld depuis l'intersection chemin de Lorette et Beau-Chemin.

Résumé du postulat

Le chemin barré à la circulation est utilisé par bon nombre de marcheurs, joggeurs et coureurs. Le revêtement s'est défaït à plusieurs endroits, laissant apparaître des trous de cailloux. Une étude est dès lors demandée afin d'y intégrer la réfection de cette partie du chemin dans le programme d'entretien des chemins communaux à court terme.

Réponse du Conseil communal

En réponse au postulat n° 49, le Conseil communal revient sur:

L'état de la situation au 5 juillet 2018

Le mauvais état ponctuel du chemin du Breitfeld ayant été inventorié par nos services techniques, des travaux de réparation ont été entrepris en date du 5 juillet 2018, afin de garantir la sécurité des usagers. Une inspection globale du réseau routier est actuellement en cours afin de définir les planifications futures d'entretien des chaussées en relation avec le degré de dégradation constaté.

Le postulat n° 49 est ainsi liquidé.